Image not found or type unknown

# n+1 démissionnaire : que peut-on me demander ?

Par **sacha-sandra**, le **23/04/2025** à **19:09**

Bonjour,
Je travaille dans un service dont le responsable vient de démissionner. Il nous en a informés il y a deux semaines et quitte définitivement la collectivité vendredi prochain (un mois de préavis et congés à récupérer). Depuis l'annonce de son départ, nous avons sollicité (2 agents) auprès du DGS un rdv afin d'évoquer le fonctionnement du service en l'absence de responsable. Notre demande n'est pas entendue, elle est complètement ignorée par le DG.
Que pouvons nous faire ? Que peut-il se passer ? Peut on nous contraindre à "remplacer" notre N+1 jusqu'à son remplacement et à effectuer des missions qui ne sont pas les nôtres ?
Peut-on nous obliger à participer à des réunions organisationnelles et stratégiques ?
Quels sont nos droits ?
Merci pour vos retours et partages.

Par **AdminDelph**, le **25/04/2025** à **18:04**

Bonjour Sacha-Sandra et merci d'être venu(e).

Vous évoquez dans votre sujet, une "collectivité", exercez vous dans le public ou dans le privé ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés